

CONTRAT D'INTREGATION PARTENAIRE

Le présent Contrat, dans sa version française, s'applique à tous nos Partenaires d'intégration dont le siège social est situé en France et les lie à compter du 25 octobre 2017. Le présent Contrat a été mis à jour le 25 octobre 2017. Si vous vous êtes inscrit(e) le 25 octobre 2017 ou après cette date, vous serez lié(e) par cette version du Contrat. Si vous vous êtes inscrit(e) avant le 25 octobre 2017, vous serez lié(e) par cette version du Contrat à compter du 1^{er} novembre 2017. **Vous pouvez trouver la version antérieure du présent Contrat ici.**

En termes simples

Nous savons que les conditions générales peuvent être longues et difficiles à lire. Dès lors, au sein de chaque article du présent Contrat, nous présentons (dans un encadré bleu clair) un bref résumé en des termes simples des points clés des dispositions de cet article. En cas de contradiction entre l'explication des conditions générales figurant dans la colonne de gauche (dans les encadrés bleu clair) et les dispositions figurant dans la colonne de droite constituant l'intégralité des dispositions contractuelles, les dispositions contenues dans la colonne de droite prévalent. Merci de poser toute question que vous pourriez avoir par le biais de nos options de service d'assistance habituelle.

Au sujet de la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless

La Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless (et le présent Contrat) vous permet d'intégrer votre propre système avec notre API, de permettre à vos clients (ci-après dénommés les « Commerçants ») de créer et gérer des paiements par prélèvement automatique à partir de votre système. Vous pouvez également leur transmettre des rapports sur les informations relatives au statut de leurs autorisations et paiements, et concevoir des outils afin de bénéficier d'un certain nombre de fonctionnalités comme regrouper automatiquement les paiements GoCardless avec les factures ou extraire des analyses sur la performance des paiements. Pour activer cette fonctionnalité, vos clients vous donnent certaines autorisations pour contrôler leurs Comptes GoCardless.

GoCardless continuera de s'engager directement par contrat avec vos clients en concluant un accord séparé avec eux, ce qui signifie que nous verserons les fonds directement à vos clients et percevrons également les sommes qui vous sont dues directement.

Nous gérons également le processus de Vérification - en qualité d'établissement de paiement agréé, nous sommes tenus de réaliser des contrôles de «Connaissance client¹» et des contrôles relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux - mais une fois les premières vérifications effectuées et les contrôles mis en place, vos clients pourront effectivement utiliser le service GoCardless depuis votre logiciel, ce qui vous permet de connecter leurs paiements aux systèmes et processus existants.

Pour créer une Intégration modélisée, consultez notre guide « Premiers pas » ici.

En tant que Partenaire d'intégration, vous pouvez être en mesure de générer des parts de recettes de 10 % supplémentaires par le biais de vos paiements qui sont initiés via Intégration modélisée. Voir ci-dessous pour en savoir plus.

Il est important de noter que la relation qui nous lie est aussi totalement distincte de la relation que vous nouerez avec vos clients pour fournir des biens ou des services. Nous ne sommes pas impliqués dans la fourniture effective de biens et services à vos clients et tout litige à ce sujet doit être résolu directement entre vous et le client. Nous n'avons aucun lien ou responsabilité concernant les arrangements contractuels existant entre vous et vos clients.

Définitions

Les définitions qui suivent sont celles employées dans les conditions générales susmentionnées - vous pouvez facilement les identifier car elles sont en majuscules lorsqu'elles sont employées dans le Contrat. Les définitions du Contrat de Commerçant GoCardless qui ont été employées dans le présent Contrat, (mais n'ont pas été formellement définies ci-dessous), s'appliqueront au présent Contrat comme si elles étaient énoncées dans les présentes:

Activité autorisée désigne, lorsque vous êtes formellement autorisé et mandaté à cette fin par un Commerçant connecté de par la signature par ce dernier du Contrat de Commerçant connecté, l'accès aux Données du Commerçant, la réalisation de tâches et le lancement d'une activité ayant trait à un Compte de Commerçant connecté et aux Données du Commerçant, comprenant sans pour autant s'y limiter, la réalisation de Transactions, de remboursements et l'utilisation d'autres fonctionnalités du Compte de Commerçant connecté.

API désigne l'interface de programme d'application par lequel le Service GoCardless peut être intégré à votre Système de partenariat d'intégration.

Client désigne le client d'un Commerçant.

Commerçant désigne un client professionnel du Partenaire d'intégration.

Commerçant Connecté désigne un Commerçant qui a connecté son Compte Commerçant à votre Système de partenariat d'intégration via votre Intégration modélisée, à l'aide de la méthode d'authentification transmise par l'API.

Compte de Commerçant connecté désigne un Compte Commerçant qui a été connecté par un Commerçant à votre Système de partenariat d'intégration via votre Intégration modélisée, à l'aide de la méthode d'authentification transmise par l'API.

Contrat de Commerçant GoCardless désigne le Contrat de Commerçant GoCardless disponible à l'adresse <https://gocardless.com/legal/merchants> qui peut être remplacé à tout moment.

Compte du Commerçant désigne un Compte de Commerçant GoCardless.

Contrat de Partenariat d'intégration désigne le contrat légalement contraignant conclu entre vous, le Partenaire d'intégration et un Commerçant connecté.

Demande émanant d'une autorité judiciaire désigne toute demande, ordonnance, requête ou acte légal d'une autorité judiciaire ou administrative ou de toute autre autorité légalement habilitée.

Directives désigne les conditions de GoCardless en ce qui concerne la représentation des Marques, qui sont consultables à l'adresse <https://brand.gocardless.com/> et peuvent être mises à jour à tout moment.

Documentation commerciale désigne la documentation promotionnelle et/ou publicitaire en lien avec le Service GoCardless qui peut, sans s'y limiter, être constituée par: emails, bannière, posters, vidéos, blogs et revues de presse.

Données personnelles a le sens donné à ce terme dans l'article 75.

Données du Commerçant désigne toute transaction ou autres éléments appartenant ou ayant trait au Compte de Commerçant connecté, comprenant des informations au sujet du Compte de Commerçant connecté lui-même.

Examen d'intégration désigne l'examen et l'évaluation de votre Intégration modélisée, tel qu'effectué par GoCardless.

Frais d'intégration désigne tous frais supplémentaires que vous facturez aux Commerçants connectés en échange de la capacité des Commerçants connectés à accéder à leur Compte de Commerçant et d'utiliser le Service GoCardless par le biais de votre Système de partenariat d'intégration (ils peuvent être dénommés des « Frais d'appli » dans une autre documentation publiée par GoCardless).

Frais de Transaction liés au Partenaire d'intégration désigne les frais facturés par GoCardless à un Commerçant par rapport aux Transactions traitées par GoCardless pour le compte du Commerçant, lorsque de telles Transactions ont été engagées via l'Intégration modélisée. Afin d'éviter toute ambiguïté, tous les autres frais réglés par le Commerçant à GoCardless sont exclus de cette définition, y

compris sans pour autant s'y limiter, les frais mensuels, et toutes autres Transactions initiées par le Commerçant, que ce soit par le biais du tableau de bord GoCardless, d'une autre intégration, ou autrement.

Identifiants désigne les mots de passe, jetons d'accès ou autres éléments que vous utilisez pour accéder à la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless.

Informations sur le Partenariat d'intégration a le sens donné à ce terme à l'article 20 du présent Contrat.

Intégration modélisée désigne l'intégration créée par un Partenaire d'intégration qui permet aux Commerçants de connecter leur Compte de Commerçant au Système de Partenariat d'intégration du Partenaire d'intégration, à l'aide de la méthode d'authentification fournie par l'API.

Loi sur la protection des données désigne la Loi sur la protection des données de 1998, (« *Data Protection Act* ») et toutes lois ou réglementations de remplacement applicables qui peuvent être en vigueur à tout moment.

Marques désigne les marques de fabrique et les marques de chaque Partie (selon le contexte) incluses dans les Directives, dans le cas des Marques GoCardless, et de la manière sinon communiquée par une Partie à l'autre à tout moment.

Matériel marketing désigne le matériel publicitaire et/ou promotionnel ayant trait au Service GoCardless, comprenant sans réserve et sans limiter le caractère général des faits précités : des emails, bannières, affiches, vidéos, billets de blog et communiqués de presse.

Pages de paiement désigne les pages Internet utilisées par un Client, pour la collecte d'informations nécessaires pour remplir une Autorisation du Système de paiement ou un Ordre de paiement, selon le contexte.

Part de recettes désigne une quantité que GoCardless vous attribue, qui est de 10 % des Frais de transaction liés au Partenaire d'intégration, que nous recevons des Commerçants.

Partenaire d'intégration désigne la société ou autre entité légale avec laquelle vous avez conclu la page d'enregistrement (également dénommée « vous »).

Partie désigne aussi bien GoCardless et vous que le Partenaire d'intégration et les **Parties** désigne les deux à la fois.

Plate-forme du partenariat d'intégration GoCardless désigne la plate-forme proposée par GoCardless, qui vous permet d'intégrer votre Système de partenariat d'intégration avec l'API, pour permettre à vos Commerçants connectés de créer et gérer des paiements depuis votre Système de partenariat d'intégration.

Procédure d'insolvabilité a le sens qui lui est donné dans le Contrat de Commerçant de GoCardless.

Programmation des paiements désigne les échéances définies au niveau de la Page de programmation des paiements, applicables dès lors qu'aucune erreur administrative n'est présente ou ne survient en raison des informations fournies ou des actions mises en œuvre par vous ou un Client. Nonobstant les références apportées au Compte désigné du Commerçant, tous les paiements au titre du présent Contrat de partenariat d'intégration seront effectués de la même manière que ceux apportés au Compte désigné du Commerçant.

Service GoCardless désigne le service fourni par GoCardless consistant à mettre à disposition un Compte GoCardless et à traiter les Ordres de paiement, en lien avec l'offre de Service GoCardless que le Commerçant a choisi parmi les options, tel qu'indiqué à l'adresse <https://gocardless.com/pricing>, et le site alternatif s'il y a lieu.

Système de Partenariat d'intégration désigne le système ou le service que vous fournissez aux Commerçants.

Transaction désigne la réception par un Commerçant du paiement d'un Client, en application d'un Ordre de paiement.

Vérification a le sens qui lui est donné dans le Contrat de Commerçant de GoCardless.

1. Parties et engagements fondamentaux

Nous vous offrons un service qui permet à vos clients de mettre en place et de recevoir des paiements de leurs propres clients, par le biais de votre système. Vos clients peuvent le faire en créant leur propre Compte GoCardless en ligne et en « connectant » leur compte à votre système, via une intégration que vous avez créée et par la méthode d'authentification fournie par notre API.

Nous vous permettrons d'utiliser notre service pour ce faire aussi longtemps que vous créez aussi votre propre Compte GoCardless en ligne, que vous vous conformez à toutes nos vérifications et fournissez toutes les informations dont nous avons besoin. Ces exigences sont décrites en détail dans le [Contrat de Commerçant GoCardless](#), et vous serez donc liés par les conditions générales dudit contrat, ainsi que par les présentes conditions générales. Nous vous recommandons de lire ces deux documents.

Nous ne sommes pas impliqués dans la fourniture effective de biens/services ou la prestation d'un support à vos clients, qui se trouvent sous votre responsabilité et sont régis par l'accord séparé conclu entre vous et vos clients.

Pour nous aider à promouvoir votre Intégration modélisée, nous pouvons vous demander de rédiger et de publier une documentation présentant la nature de votre Intégration modélisée, la manière selon laquelle elle fonctionne et les bénéfices y afférents. Si vous ne le faites pas lorsque nous vous le demandons, nous pouvons vous prélever une Part des Recettes et/ou des Frais d'Intégration.

1. GoCardless Ltd (ci-après dénommée « **GoCardless** » ou « **nous** ») propose un service qui permet aux **Commerçants** d'établir et de recevoir des paiements sécurisés de Clients par prélèvement automatique via leur **Compte Commerçant**. Nous ne fournissons pas un service qui permet aux Commerçants d'accepter des paiements à des fins non commerciales.
2. Le présent Contrat définit les conditions générales de l'accord entre vous, le Partenaire d'Intégration et GoCardless pour votre accès et utilisation de l'API, conformément à la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless.
3. Par la conclusion du présent Contrat, vous vous engagez à ne pas démarcher de clients potentiels, c'est-à-dire à ne pas entrer en contact de manière non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir de sa part la conclusion d'un contrat portant sur la fourniture de services GoCardless.
4. La Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless vous permet d'offrir des services de recouvrement de paiements aux Commerçants via le **Système de partenariat d'intégration**, ce qui permet aux Commerçants de recouvrer les paiements des Clients, grâce au Système de partenariat d'intégration.
5. Un Commerçant peut décider de connecter son Compte Commerçant au Système de partenariat d'intégration, via l'**Intégration modélisée** que vous avez créée, en utilisant la méthode d'authentification fournie par l'API. À ce stade, le Compte Commerçant de ce Commerçant deviendra un « **Compte Commerçant connecté** », et le Commerçant un « **Commerçant connecté** ».
6. Pour utiliser la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless, vous devez posséder un Compte GoCardless tel que décrit dans [le Contrat de Commerçant GoCardless](#) et accepter les conditions générales dudit Contrat de Commerçant GoCardless, en plus des conditions générales du présent Contrat, et vous devez satisfaire à tous vos engagements en vertu de ce Contrat, y compris la vérification de votre Compte GoCardless.
7. En cas de conflit entre le présent Contrat et les [conditions d'utilisation du site Internet](#), ou le [Contrat de Commerçant GoCardless](#) uniquement en relation avec votre utilisation de la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless, le présent Contrat prévaut.
8. Vous devez avoir réussi la **Vérification** concernant votre Compte GoCardless et chaque **Compte Désigné**, avant de pouvoir recevoir une Part des recettes ou d'autres paiements de GoCardless.
9. Vous reconnaissez et acceptez que :
 - a. vous fournirez des informations raisonnables et précises ainsi qu'une assistance à GoCardless par rapport à votre utilisation de la Plate-forme de

-
- partenariat d'intégration GoCardless;
- b. votre utilisation de la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless et la prestation du **Service GoCardless** ne créent aucune responsabilité de la part de GoCardless en ce qui concerne votre prestation de biens ou services à un Commerçant et vous resterez directement responsable par rapport à cette prestation, notamment la prestation du Système de partenariat d'intégration;
 - c. par conséquent, vous êtes aussi le seul responsable pour fournir une assistance et des services apparentés aux Commerçants pour toutes les questions liées à cette prestation de biens ou de services, y compris (mais sans s'y limiter) toutes les questions découlant du Système de partenariat d'intégration; et
 - d. GoCardless peut résilier, suspendre ou appliquer certaines limites à votre utilisation de la Plateforme de partenariat d'intégration GoCardless, tel qu'indiqué plus en détail dans le présent Contrat.
10. Vous acceptez, à la demande de GoCardless, de rédiger une documentation exhaustive détaillant (au minimum):
- a. La nature de votre Intégration modélisée;
 - b. Les bénéfices associés à votre Intégration modélisée; et
 - c. La manière dont votre Intégration modélisée fonctionne (y compris, mais sans s'y limiter, en fournissant des captures d'écrans à partnerships@gocardless.com ou toute autre adresse e-mail que GoCardless vous a communiquée à ce sujet).
11. Vous acceptez de fournir ladite documentation à GoCardless pour vérification et approbation, et de rendre ladite documentation publiquement disponible en la publiant sur votre site internet. GoCardless peut prélever une Part des Recettes et/ou des Frais d'Intégration lorsqu'elle détermine, à sa seule discrétion, que les exigences du paragraphe précédent n'ont pas été satisfaites.

2. Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless

Vous êtes autorisé(e) à utiliser notre API conformément à la documentation spécifique et aux informations que nous fournissons à cet effet, et non d'une autre manière.

Avant de pouvoir débloquer votre Intégration modélisée active, nous pourrions vous demander de nous l'envoyer pour que nous l'examinions.

Une fois que votre Intégration modélisée sera active, vous serez en mesure d'effectuer des transactions et des remboursements, et d'utiliser d'autres fonctionnalités des Comptes du Commerçant connecté, pour le compte des Commerçants connectés. Cependant, il est important de noter que vous ne détiendrez aucune des transactions ou tous autres éléments ayant trait au compte de ce Commerçant connecté.

Nous vous demandons de prendre toutes les mesures raisonnables lors de l'utilisation du Compte GoCardless de votre client pour vous assurer que vous n'entrez pas d'activité illégale ou l'une des activités que nous classons comme des « Activités restreintes ». Il s'agit d'un point très important. Ainsi, veuillez vérifier la liste à l'adresse <https://gocardless.com/legal/restrictions/>.

12. GoCardless mettra l'API à votre disposition. Par ailleurs, elle peut vous proposer de la **Documentation** en lien avec l'API. Lorsqu'elle le fait, vous devez respecter la Documentation en ce qui concerne l'intégration et l'utilisation de l'API.
13. Vous ne devez pas utiliser l'API d'une manière que GoCardless n'aura pas jugé comme étant autorisée dans la version actuelle de la Documentation ou dans la documentation accessible au public concernant l'API. Nous pouvons vous demander d'installer ou de mettre à jour certains logiciels afin d'assurer le bon fonctionnement de l'API.
14. Afin d'éviter toute ambiguïté, en tant que Partenaire d'intégration, vous ne possédez pas les **Données du Commerçant**. Votre rôle est uniquement celui d'un facilitateur.
15. En qualité de Partenaire d'intégration et lorsqu'un Commerçant vous y autorisera, vous pourrez accéder à certaines Données du Commerçant et pourrez réaliser certaines tâches et engager une **Activité autorisée** en lien avec un Compte de Commerçant connecté et lesdites Données du Commerçant.
16. Vous ne devez pas effectuer d'activité en relation avec un Compte de Commerçant connecté qui ne soit pas une Activité autorisée.
17. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour veiller à ce que chaque Compte de Commerçant connecté ne soit pas utilisé pour une quelconque **Activité restreinte**, ou qu'il n'enfreigne pas le présent Contrat ou le Contrat de Commerçant GoCardless.
18. GoCardless peut vous demander de soumettre votre Intégration modélisée pour vérification avant son utilisation sur des **Transactions** réelles, auquel cas elle peut passer un **Examen d'Intégration**. GoCardless est totalement libre de décider si un Examen d'intégration est requis et si elle doit approuver ou non une Intégration modélisée.
19. Si un Examen d'intégration est requis, une fois que votre Intégration modélisée aura passé un Examen d'intégration, vous devez créer un compte actif et l'Intégration modélisée sur ce compte actif, et mettre à jour les **Identifiants** et autres paramètres qui pourraient être requis.

3. Comptes de Commerçants connectés

Vous devez fournir certaines informations à vos clients et conclure un contrat avec eux, avant d'utiliser l'Intégration modélisée. Vous devez être transparent et leur fournir toutes les informations que nous vous disons de leur transmettre (comme des précisions sur votre système, la manière dont vous utiliserez notre service et le compte de vos clients, ainsi que les honoraires que vous leur facturerez). Cela devrait être défini dans un accord juridiquement contraignant, que vous et votre client aurez signé sur la ligne pointillée, avant qu'il ne connecte son compte à votre système.

GoCardless ne sera tenu d'aucunes obligations envers vos clients (sauf dans l'hypothèse de la conclusion d'un accord séparé pour l'utilisation de la plateforme entre ce client et nous), nous sommes libres d'accepter ou de refuser de contractualiser avec l'un de vos clients. Nous pouvons également suspendre ou résilier le compte de votre client, s'il l'utilise ou utilise nos services pour réaliser une activité illégale ou une Activité restreinte, ou plus globalement toute autre activité qui n'est pas autorisée.

Le simple fait que vos clients aient connecté leur compte à votre système ne signifie pas qu'ils soient restreints dans l'utilisation de notre service et qu'ils ne peuvent l'utiliser que de cette manière uniquement. Vos clients sont libres d'utiliser notre service indépendamment de votre système, et s'ils souhaitent le faire, vous n'êtes pas autorisés à prendre des mesures (contractuelles ou non) pour les en empêcher.

Nous pouvons limiter le type de Commerçants ou certains Commerçants qui peuvent utiliser l'Intégration modélisée à notre propre discrétion.

Vous devez seulement utiliser votre propre compte d'une manière légale et vous devrez surveiller en

20. Vous devez clairement expliquer à chaque Commerçant qui vous permet d'accéder à un Compte Commerçant connecté:

- a. votre utilisation de la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless;
- b. les précisions du Système de partenariat d'intégration;
- c. la manière dont vous utiliserez et protégerez le Compte de Commerçant connecté et les Données du Commerçant;
- d. l'Activité autorisée que vous effectuerez, et obtenir leur autorisation expresse d'effectuer une telle Activité autorisée en leur nom et pour leur compte;
- e. les frais que vous pouvez facturer, notamment ceux ayant trait à la Plate-forme de partenariat d'intégration (incluant sans pour autant s'y limiter, les **Frais d'intégration**), le mode et la période de leur facturation, et le mode et la période de paiement du Commerçant connecté;
- f. toute autre information requise par le présent Contrat.

(toutes ces informations constituant les « **Informations du partenariat d'intégration** »)

21. Vous devez bien mettre en évidence tous les frais (incluant sans s'y limiter, les Frais d'intégration), applicables aux Commerçants, avant de conclure le Contrat de partenariat d'intégration avec un Commerçant.
22. Il est de votre responsabilité de mettre à disposition des Commerçants et des Commerçants connectés les Informations du partenariat d'intégration, GoCardless n'assumera aucune responsabilité à l'égard de ou concernant la transmission ou non-transmission des Informations du partenariat d'intégration.
23. Vous serez seul responsable de la détermination du régime de TVA de tous les Frais d'intégration que vous facturez à un Commerçant et devrez les comptabiliser en conséquence chaque fois que cela s'avère nécessaire.
24. Vous devez conclure un **Contrat de partenariat d'intégration** avec tout Commerçant qui vous permet d'accéder à un Compte Commerçant connecté. Vous devez inclure toutes les informations du partenariat d'intégration dans le Contrat du partenariat d'intégration.
25. Le Contrat du partenariat d'intégration conclu avec le commerçant doit préciser que vous effectuez une Activité autorisée en qualité de mandataire du Commerçant, en ce qui concerne le fonctionnement du Compte du Commerçant connecté.
26. GoCardless conclut un contrat avec chaque Commerçant pour la prestation du Service GoCardless, généralement [le Contrat de Commerçant GoCardless](#). Par conséquent, aucun Commerçant n'est tenu d'utiliser en tout ou partie son Compte GoCardless en lien avec le Système de partenariat d'intégration, et il peut utiliser le Service GoCardless indépendamment du Système de partenariat

permanence les comptes de vos clients qui sont connectés à votre système. N'abusez pas de leur confiance en laissant des tiers accéder à leur compte et ne recueillez pas ou n'utilisez pas d'informations sans leur autorisation préalable.

d'intégration. Vous ne devez à aucun moment empêcher les Commerçants d'utiliser leur compte de cette manière, que ce soit par contrat ou autrement, ni prendre de mesure qui aurait un effet similaire.

27. Par ailleurs, lorsqu'un Commerçant connecté se connecte à un Système de partenariat d'intégration via la Plate-forme du partenariat d'intégration GoCardless, il doit accepter les conditions du Contrat de Commerçant Connecté GoCardless.
28. Nous pouvons vous fournir certain(e)s règles, critères et directives par rapport à l'acceptation des Comptes de Commerçant Connecté à utiliser avec le Système de partenariat d'intégration, incluant sans s'y limiter, ceux liés à l'industrie, aux profils de risque, à la valeur des transactions, ou tout autre critère. Vous vous engagez à vous conformer aux règles, critères et directives communiqués par GoCardless. Il vous est rappelé que GoCardless jouit d'une totale liberté pour déterminer si une entreprise peut utiliser GoCardless ou non, et si elle peut avoir un Compte de Commerçant connecté. Nous pouvons également vous demander de nous transmettre des informations sur un Commerçant, avant de l'accepter comme Commerçant connecté pouvant utiliser le Système de partenariat d'intégration.
29. Lorsqu'un Compte de Commerçant connecté est connecté au Système de partenariat d'intégration, vous reconnaissez et acceptez que vous, et vous seul, serez responsable de :
 - a. la transmission d'informations à GoCardless en vertu du présent contrat, y compris l'exhaustivité et l'exactitude de ces informations;
 - b. l'utilisation qui est faite de toutes les données, y compris les Données du Commerçant auxquelles vous avez accès et qui vous ont été transmises; et
 - c. toute activité, y compris l'Activité autorisée, effectuée par vous ou le Système de partenariat d'intégration, et les conséquences qui pourraient en découler.
30. Nous pouvons suspendre ou résilier un Compte de Commerçant connecté, et/ou le Commerçant correspondant, et pouvons suspendre ou cesser la prestation du Service GoCardless à tout Commerçant à notre entière discrétion si:
 - a. ledit Commerçant exerce une Activité restreinte, ou si nous suspectons raisonnablement que tel est le cas;
 - b. le Commerçant a enfreint ou n'a pas respecté les termes ou conditions générales d'un contrat conclu avec GoCardless;
 - c. le Commerçant a enfreint toute loi, réglementation ou règle du Système de paiement applicable; ou
 - d. le Commerçant a autrement exercé une activité qui serait susceptible de nuire à la réputation de GoCardless ou de sa

marque; ou

- e. le Commerçant a violé des dispositions légales en vigueur de par l'utilisation de son Compte de commerçant connecté et/ou de Commerçant correspondant.

31. Il vous est interdit de :

- a. vendre ou transférer votre Compte GoCardless et/ou votre accès à un Compte de Commerçant connecté;
- b. permettre à des tiers d'accéder à un Compte de Commerçant connecté ou aux Données du Commerçant;
- c. utiliser votre Compte GoCardless pour recueillir des informations, notamment des données personnelles ayant trait à un Client, sans obtenir au préalable l'autorisation expresse et non équivoque du Client;
- d. utiliser votre Compte GoCardless d'une manière illégale; et
- e. recueillir, accéder ou stocker toutes coordonnées bancaires du Commerçant ou du Client, à moins d'avoir obtenu une autorisation écrite, formelle et sans équivoque de le faire du Commerçant ou du Client concerné.

32. Vous serez responsable de tou(te)s les actes et omissions portant sur toute activité liée à l'utilisation des Identifiants (y compris par un tiers).

33. À moins que vous ou un Commerçant disposant des Services GoCardless appropriés, le cas échéant, nous donne des instructions contraires, GoCardless sera responsable de toutes les **Pages de paiement** et **Notifications de paiement**.

34. Lorsque, pour le compte d'un Commerçant Connecté, vous êtes en mesure de:

- a. concevoir et/ou héberger des Pages de paiement (plutôt que d'utiliser les Pages de paiement conçues et hébergées par GoCardless); ou
- b. concevoir et/ou envoyer vos propres Notifications de Paiement, vous devez le faire conformément aux lois et réglementations applicables, y compris les règles et directives du Système de Paiement concerné, et conformément à toutes instructions ou directives fournies par GoCardless, qui peuvent notamment vous demander de présenter certain(e)s termes et conditions sur lesdites Pages de Paiement et/ou Notifications de Paiement.

35. Vous acceptez en outre de ne pas commencer à collecter des informations en utilisant vos propres Pages de Paiement jusqu'à ce qu'elles soient approuvées par GoCardless, et de ne pas modifier lesdites Pages de Paiement avant qu'elles ne soient préalablement approuvées par GoCardless.

4. Frais d'intégration

Vous pouvez facturer vos Frais d'intégration - des frais sont perçus pour traiter chaque paiement pour le compte des commerçants via l'Intégration modélisée.

Une fois qu'un paiement a été recouvré avec succès, nous allouons les Frais d'intégration à votre compte. Nous évaluerons ensuite si vous nous devez des sommes et les déduisons avant de pouvoir verser les Frais d'intégration sur votre compte bancaire. Rappelez-vous que le paiement doit avoir lieu et être déclenché par votre système d'intégration pour que vous soyez en mesure de recevoir ces frais.

Si pour une raison quelconque, nous ne pouvons déduire les montants qui nous sont dus, nous pouvons vous envoyer une facture correspondant à ces montants.

36. La Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless vous permet de recouvrer les **Frais d'intégration** des Comptes Commerçant pour chaque Transaction.
 37. Nous déduisons les Frais d'intégration des Transactions réalisées pour le compte des Commerçants connectés, qui proviennent du Système de Partenariat d'intégration via l'Intégration modélisée, et les affecterons immédiatement à votre Compte GoCardless. Ces frais seront alors payés comme précisé dans le Contrat de Commerçant. Vous devez disposer d'un Compte désigné dans la devise des Frais d'intégration recouverts pour que nous puissions vous régler ces Frais d'intégration.
 38. Nous transférerons alors les fonds depuis votre Compte GoCardless sur le Compte désigné, conformément à la **Programmation des paiements**, moins les **Déductions autorisées** et d'autres montants dus, y compris:
 - a. les frais que nous avons dû engager par rapport aux Transactions du Compte de Commerçant connecté, lorsque nous avons effectué un remboursement ou que la transaction de paiement sous-jacente a été contre-passée d'une autre manière (comme dans le cas d'une **Opposition au paiement**);
 - b. toute transaction de paiement non autorisée ou passée incorrectement qui nous aura été signalée par un Client ou un Commerçant, plus les intérêts et frais connexes.
 39. Si nous ne pouvons pas déduire les Frais d'intégration ou d'autres montants indiqués ci-dessus sur les paiements que nous vous devons, nous pouvons vous facturer ces montants et ceux-ci deviendront immédiatement exigibles et à régler.
-

5. Préserver la sécurité de la Plate- forme de partenariat d'intégration GoCardless

Vous devez conserver vos codes d'accès à la Plate-
forme de partenariat d'intégration GoCardless dans un
endroit sûr.

Vous devez nous informer sans retard injustifié des
opérations non autorisées ou donnant lieu à
réclamation, provenant par exemple, du vol, de la
perte ou du détournement des identifiants et mots de
passe d'accès à GoCardless.

40. Les dispositions concernant les modalités de contestation des paiements non-
autorisés prévues dans le Contrat de Commerçant GoCardless sont applicables
au présent contrat.
41. Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour conserver la sécurité
des **Identifiants** et pour empêcher toute utilisation frauduleuse des Identifiants.
Toute transaction ou opération effectuée aux moyens de vos Identifiants est
présumée être effectuée par vous-même, en l'absence de notification de votre
part relative à la perte, au vol, au détournement ou à toute autre utilisation
non-autorisée de votre compte GoCardless ou de vos Identifiants.

6. Marques de fabrique et Propriété intellectuelle

Chaque partie peut utiliser ses propres Marques et GoCardLess consent au Partenaire d'intégration un droit d'utiliser ses propres Marques pour les besoins de l'exécution du présent Contrat. Vous devez utiliser les Marques conformément à nos conseils et instructions. L'exécution de ce Contrat n'empêche aucun transfert de droit de propriété intellectuelle.

42. Chaque Partie accorde à l'autre une licence non-exclusive pour utiliser ses **Marques** et sa **Documentation commerciale** pour la durée du présent Contrat, sous réserve et conformément aux conditions du présent Contrat.
43. Aucun droit ou licence n'est conféré(e) à l'une ou l'autre des Parties en vertu de cette licence, sauf ceux expressément énoncés dans la présente licence. Vous ne pouvez en particulier utiliser la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless que d'une manière compatible avec le présent Contrat. Toute la propriété intellectuelle de la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless et les Marques GoCardless, incluant entre autres celles qui sont protégées par un droit d'auteur, un droit de conception, des brevets, des secrets commerciaux et autres lois, est et reste la propriété de GoCardless. Si vous apportez ou suggérez des améliorations ou des modifications à la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless, vous acceptez que dans une telle suggestion, toute propriété intellectuelle soit la propriété de GoCardless et que GoCardless puisse exploiter cette propriété intellectuelle comme elle le juge opportun.
44. Vous devez :
 - a. respecter strictement les instructions de GoCardless concernant la forme et la manière d'appliquer les Marques de GoCardless, y compris les instructions contenues dans les Directives;
 - b. lorsque toute nouvelle Marque GoCardless est publiée, vous assurer d'utiliser les dernières versions;
 - c. le cas échéant, ne pas entreprendre d'action qui pourrait porter préjudice à la validité, la mise à exécution ou la propriété des enregistrements des marques de fabrique de GoCardless par rapport aux marques de GoCardless, à la réputation ou au goodwill associés à ses Marques de GoCardless;
 - d. prendre toutes les mesures commercialement raisonnables pour promouvoir l'Intégration modélisée;
 - e. veiller à ce que votre publicité, marketing et promotion du Service GoCardless ne puisse en aucun cas réduire ou diminuer la réputation, l'image et le prestige de GoCardless, des Marques GoCardless ou du Service GoCardless;
 - f. envoyer à GoCardless le texte et la mise en page de tous les Documents commerciaux proposés, pour leur approbation écrite préalable. Vous ne devez pas publier de Documents commerciaux si vous n'avez pas obtenu l'autorisation écrite préalable de GoCardless;
 - g. supporter les frais de l'intégralité de la publicité, du marketing et de la promotion que vous mettez en place par rapport à l'Intégration modélisée, sauf accord écrit de GoCardless;

-
- h. obtenir le consentement préalable et vérifier les services préférentiels réglementaires, le cas échéant, avant d'envoyer des communications de marketing direct non sollicitées, tel que requis par les lois applicables relatives à la vie privée et à la protection des données.
45. Vous indemniserez GoCardless contre toutes dettes, coûts, dépenses, dommages et pertes (y compris les pertes directes, indirectes ou consécutives, toute perte de profits, perte de réputation et tous les intérêts, pénalités et frais juridiques (calculés sur une base d'indemnisation complète) et tous les autres coûts et frais professionnels raisonnables) subis ou encourus par GoCardless à la suite ou en rapport avec le présent article du Contrat, intitulé « Marques de fabrique et Propriété intellectuelle » lorsque cela résulte directement ou indirectement de votre utilisation de la Plate-forme du partenariat d'intégration GoCardless.

7. Absence de partenariat

« Partenaire » peut avoir un sens juridique spécifique. Aucun de nous ne peut prétendre à un niveau relationnel supérieur, à moins bien sûr que cela soit vrai et convenu entre nous.

Cela étant dit, nous pouvons vous désigner en tant que Partenaire d'intégration dans la mesure où le présent contrat existe entre nous.

46. Aucune disposition du présent Contrat n'est destinée à, ou n'est réputée constituer un partenariat ou une co-entreprise de quelque nature que ce soit entre l'une quelconque des Parties, ni ne fait d'une Partie le mandataire d'une autre Partie à quelque fin que ce soit. Aucune Partie ne doit avoir le pouvoir d'agir à titre de mandataire, ou de lier l'autre Partie de quelque façon. Ni vous ni GoCardless ne suggérera ni ne réclamera de sponsoring, d'adhésion ou d'affiliation entre nous, autre que conformément à l'article du présent Contrat intitulé «Marques de fabrique et Propriété intellectuelle», à moins qu'une telle relation soit régie par un accord séparé.

47. Vous acceptez que pendant la durée du présent Contrat, nous puissions nous référer à vous publiquement en tant que Partenaire d'intégration, et en tant que partie qui travaille avec GoCardless pour permettre aux Commerçants d'utiliser le Service GoCardless dans le cadre du Système de Partenariat d'intégration, y compris via l'Intégration modélisée.

8. Part des Recettes

Chaque fois que nous traiterons un paiement pour l'un de vos clients, nous lui facturons nos propres frais (par paiement). Nous facturons ces frais indépendamment du fait que vous facturiez ou non à vos clients des Frais d'intégration.

Toutefois, dans l'hypothèse où vous ne facturerez pas de Frais d'intégration, nous vous offrirons 10 % des frais que nous facturons relatifs aux paiements effectués via votre Intégration modélisée (ci-après désignée « la Part des recettes ») que nous verserons ensuite sur votre compte bancaire. Toutefois, nous ne le proposerons pas lorsque vous percevez déjà des Frais d'intégration de vos clients.

Pour valider la Part des recettes, vous aurez besoin de nous contacter via help@gocardless.com pour la mise en place du compte portant sur les paiements de la Part des recettes.

48. Vous pouvez contacter GoCardless pour demander à ce que nous vous accordions une **Part des recettes**.
 49. Vous pouvez faire votre demande en envoyant un e-mail à help@gocardless.com. Veuillez noter que nous pouvons uniquement configurer votre compte pour la Part des recettes et vous l'attribuer une fois que vous aurez créé une Intégration modélisée active.
 50. Vous n'aurez droit à aucune Part des recettes si vous facturez des Frais d'intégration aux Commerçants connectés.
 51. Veuillez noter que la Part des recettes n'est pas versée sur les Transactions qui ne sont pas initiées via l'Intégration modélisée (par exemple, lorsqu'une autorisation a été mise en place via l'Intégration modélisée, mais que les Transactions concernées n'ont pas été déclenchées par l'Intégration modélisée, aucune Part des recettes ne sera versée sur ces Transactions).
 52. La Part des recettes vous sera versée de la même manière que les Frais d'intégration, y compris par rapport à la programmation et sous réserve que vous ayez effectué la Vérification.
 53. La Part de recettes sera versée dans la même devise que la transaction sous-jacente. Par conséquent, vous devez posséder un Compte désigné vérifié dans la devise des Transactions sous-jacentes, pour que nous soyons en mesure de vous payer la Part des recettes correspondante.
 54. Les montants qui vous sont versés au titre d'une Part des recettes comprennent toute TVA applicable ou taxes similaires.
-

9. Suspicion de fraude et d'activité similaire

Dans l'hypothèse où vous soupçonnez que l'un de vos clients ou que d'autres utilisateurs du service utilisent la Plate-forme à des fins frauduleuses ou illicites, vous devez en avertir sans délai GoCardless.

De notre côté, si nous soupçonnons une tentative ou une utilisation de la Plate-forme à des fins frauduleuses, ou de toute autre utilisation enfreignant des lois, des réglementations ou des règles applicables aux prélèvements automatiques – nous pouvons décider de ne pas traiter cette transaction et/ou de prendre certaines autres mesures, comme informer le payeur d'effectuer un remboursement.

Nous pouvons également partager des informations sur vous et/ou vos transactions avec des autorités judiciaires ou administratives si nous suspectons une quelconque activité frauduleuse.

55. Vous devez informer GoCardless dans les meilleurs délais lorsque vous avez connaissance d'une activité frauduleuse ou d'autres activités illégales de la part d'un Commerçant (y compris un Commerçant connecté) ou d'un Client (y compris sans pour autant s'y limiter, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme) en envoyant un e-mail à GoCardless à help@gocardless.com ou par téléphone en utilisant les coordonnées figurant sur le Site GoCardless.
56. Si nous soupçonnons que toute utilisation du Service GoCardless, y compris la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless, un Compte GoCardless ou un Compte GoCardless connecté, est frauduleuse, n'est pas autorisée, est en violation du présent Contrat, d'une loi ou réglementation, ou du Système de Paiement concerné, ou est susceptible d'exposer soit GoCardless, soit toute autre partie à des dommages, ou que vous permettez une activité ou un résultat similaire, nous nous réservons le droit, sans préjudice d'éventuelles poursuites devant les juridictions pénales ou civiles, de :
 - a. mettre immédiatement fin à l'utilisation du Service GoCardless pour la partie concernée, y compris l'utilisation de la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless ou un Compte GoCardless;
 - b. ne traiter aucune Transaction sous-jacente, et si la Transaction a déjà été traitée, de la contre-passer si possible, et/ou de conseiller à un Client de réclamer le retour de ces fonds, ce qui entraînera une Opposition au paiement dont le Commerçant concerné serait responsable.
57. De plus, vous nous autorisez par l'exécution du présent Contrat à communiquer à toute autorité judiciaire et/ou administrative (Financial Conduct Authority notamment), des informations sur vous, sur tout Commerçant connecté, sur les Transactions sous-jacentes et sur toute autre information que nous détenons sur vous, y compris tous les éléments du Système de partenariat d'intégration et du Compte de Commerçant connecté, si nous soupçonnons que vous utilisez ou permettez l'utilisation du Service GoCardless, y compris le Système de partenariat d'intégration et tout Compte de Commerçant connecté, ou le Système de Partenariat d'intégration, de manière frauduleuse ou illicite.
58. Nous pouvons également procéder aux différentes déclarations ainsi qu'entreprendre toutes les actions énoncées au sein de l'article « Suspicion de fraude et d'activité similaire », même après la résiliation de votre Compte GoCardless et du présent Contrat.

10. Demandes de la part d'autorités judiciaires et/ou administratives

Nous pouvons recevoir des demandes en provenance des autorités compétentes relatives à vos informations ou provenance de fonds, et pouvons, à notre discrétion, répondre à ces exigences de partage d'informations ou de transfert de fonds si besoin est.

59. GoCardless respecte votre vie privée et votre fonction de responsable du traitement des données. Toutefois, nous nous réservons le droit de répondre à toute **Demande de procédure judiciaire** impliquant la divulgation de données à caractère personnel et ne pouvons en aucun cas être déclaré responsable d'une violation de la législation relative aux Données à caractère personnel lorsque nous répondons à une telle demande en tant qu'il s'agit d'une obligation légale.
60. Dans l'hypothèse d'une Demande d'une autorité judiciaire et/ou administrative (ou réquisition), nous sommes légalement autorisés à prélever des fonds sur votre compte afin de répondre à cette demande ou réquisition. Nous pouvons également mettre en œuvre les procédures de gel des avoirs dans une telle situation. Dans cette hypothèse, à moins que nous estimions à notre seule et entière discrétion que cela pourrait mettre la sécurité du Service GoCardless ou de toute personne en danger et à la condition que cela ne soit pas interdit par la réglementation ou les autorités compétentes, nous ferons ce qu'il est raisonnablement possible pour vous transmettre une notification relative à une telle Demande d'autorités judiciaires et/ou administratives.

11. Garanties générales et maintenance de la plateforme

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir les notifications de Maintenance planifiée et de Maintenance d'urgence par le biais de l'outil de reporting mis en ligne par GoCardless à l'adresse <http://www.gocardless-status.com/> ou tout lien de remplacement le cas échéant.

61. Vous êtes averti des aléas techniques inhérents à Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, GoCardless ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements de la Plate-forme qui ne lui incombent pas.
62. Occasionnellement, la Plate-forme peut être suspendue en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs.
63. En cas d'opération de maintenance corrective ou évolutive, GoCardless s'engage à vous en informer sans délai.
64. GoCardless prendra toutes les mesures raisonnablement possibles pour assurer la maintenance de la Plateforme de partenariat d'Intégration GoCardless de manière à ne pas provoquer de perturbations quant à votre utilisation de la Plateforme de partenariat d'Intégration GoCardless.

12. Responsabilité

GoCardless supporte dans le cadre de la fourniture du service une obligation de moyens.

GoCardless s'engage à faire tout son possible afin d'assurer une disponibilité et des performances optimales de la plateforme à l'utilisateur.

De votre côté, vous vous engagez à respecter toutes vos obligations découlant du présent Contrat en la matière et à notamment utiliser la plateforme conformément à l'utilisation qui en est attendue et à ne pas détourner cette utilisation pour d'autres finalités.

65. GoCardless s'engage à fournir la Plate-forme et supporte dans le cadre de la fourniture et de l'accès en résultant une obligation de moyens.

66. Vous recevrez de notre part toutes les informations et conseils nécessaires à la bonne connaissance de l'ensemble des services. GoCardless s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer des performances et une disponibilité optimale de la Plate-forme. Sa responsabilité ne saurait être directement ou indirectement retenue, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit pour les dommages résultant de l'un des événements suivants:

- Mauvais fonctionnement des équipements, matériels et/ou logiciels du Partenaire d'intégration;
- Aux interruptions motivées par le comportement du Partenaire d'intégration et/ou de ses commerçants et/ou clients;
- A la force majeure (au sens du droit anglais et de l'interprétation qui en découle des juridictions anglaises).

67. En outre, nous ne sommes pas responsables et ne devons en aucun cas être responsables:

- a. de votre mise à disposition du Système de partenariat d'intégration et des services connexes de toute nature, y compris sans pour autant s'y limiter, la mise à disposition d'un support clients, de notifications de service, de réceptions, de remboursements, ou toute autre action;
- b. de votre respect (par vous, vos mandataires ou employés) des lois, réglementations et règles du Système de paiement;
- c. de tout(te)s actes et/ou omissions ayant trait aux points (a) et (b) ci-dessus; et
- d. de tout accès non autorisé, du piratage, de la falsification ou l'utilisation de votre connexion à la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless, votre Compte Commerçant ou des données qui lui sont liées, suite à vos contrôles ou procédures de sécurité spécifiques.

68. De votre côté, vous garantissez que:

- a. vous respecterez vos obligations en vertu du présent Contrat, y compris sans pour autant s'y limiter, toutes celles qui ont trait à l'obtention d'un consentement pour l'utilisation des Données du Commerçant et la réalisation de l'Activité autorisée;
- b. vous respecterez les règles de chaque Système de paiement concerné dans la mesure où elles sont applicables, ainsi que toutes les lois et réglementations en vigueur;
- c. vous veillerez à remplir toutes les obligations des Commerçants ayant des Comptes de Commerçant connecté et à résoudre toutes les plaintes ou différends directement avec ces Commerçants;

-
- d. vous n'entreprenez pas d'Activité restreinte; et
- e. **Vous seul serez responsable de la fourniture du Système de partenariat d'intégration et des services fournis dans ce même cadre.**
69. Par ailleurs, vous vous engagez à ne jamais utiliser la Plate-forme à des fins autres que celles relatives à la bonne exécution du Contrat ou à des fins illégales ou malveillantes, et à interdire contractuellement à vos collaborateurs de le faire.
70. Vous devez de la même façon vous assurer que vos employés et mandataires agissent de manière transparente et en conformité avec la loi, et que vous avez mis en place des contrôles et des procédures de sécurité appropriés pour empêcher l'accès ou l'utilisation non autorisé(e) de la Plate-forme GoCardless ou de votre Compte GoCardless.
71. **En aucun cas GoCardless ne pourra être poursuivi ou condamné suite à une action ou inaction liée à l'utilisation de la Plate-forme et qui vous est imputable directement ou indirectement.**
72. Vous acceptez de défendre, d'indemniser et de dégager GoCardless de toute responsabilité, mais aussi nos employés, mandataires et ayant droits, contre toute cause d'action, dommage, perte ou responsabilité survenant ou étant en relation avec:
- a. un différend qui existerait entre vous et un Commerçant Connecté, ou tout différend similaire entre GoCardless et un Commerçant connecté, en rapport avec votre utilisation de la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless. Cela inclut les litiges liés à toute activité que vous aurez effectuée, y compris l'Activité autorisée et toute utilisation et traitement des Données de Commerçant;
 - b. votre utilisation de l'API d'une manière incompatible avec la Documentation; et
 - c. toute autre violation du présent Contrat, de la loi, de la réglementation ou des règles du Système de paiement.
73. La responsabilité pleine et entière de GoCardless découlant de ou étant en relation avec la prestation, la non-prestation ou le retard dans la prestation du Service GoCardless ou tout autrement, dans le cadre du présent Contrat, que ce soit par contrat ou, est limitée en ce qui concerne chaque événement ou une série d'événements connexes, à la Part des recettes que nous vous avons payée au cours des trois mois précédant le fait dommageable.
74. Aucune disposition du présent Contrat n'aura pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité de l'une des Parties (ou des employés ou mandataires de cette Partie) pour:
- a. toute question qui ne peut être limitée ou exclue par la loi;
 - b. le décès ou les dommages corporels résultant de la négligence; ou
 - c. toute fraude, tromperie ou fausse déclaration frauduleuse.
-

13. Protection des données et partage d'informations

Nous travaillons conformément aux règles sur la protection des données au sein de l'UE. Au Royaume-Uni, ces règles sont actuellement énoncées dans la Loi sur la protection des données de 1998 - d'autres pays de l'Espace Économique Européen ont des règles équivalentes basées sur les mêmes normes européennes mais certains éléments ne sont pas toujours identiques.

GoCardless est un « sous-traitant » des données personnelles de votre client et traite les données personnelles selon vos instructions. Vous avez l'obligation légale d'inclure des clauses de protection des données dans les contrats que vous concluez avec vos clients et toute autre entité pour les besoins de l'exécution du présent Contrat

L'organisme britannique chargé de l'application de la protection des données, *l'Information Commissioner's Office* a publié des directives utiles détaillant les différentes responsabilités des contrôleurs et unités de traitement qui peuvent vous être utiles : [j.mp/cvpguidance](https://ico.org.uk/for-organisations/guide-to-data-protection/guide-to-the-general-data-protection-regulation-gdpr/). En tant que responsable du traitement, l'une de vos principales responsabilités est de veiller à fournir une notification appropriée sur le traitement des données à toutes les personnes dont vous collectez des données - ce qui inclut de les informer que leurs données peuvent être transférées, traitées et stockées en dehors de l'EEE et peuvent être soumises à une divulgation conformément au droit applicable.

En tant que sous-traitant, nous nous engageons à mettre en place des mesures de protection contre la perte, la divulgation ou la destruction de vos données, mais aussi d'utiliser les données pour vous offrir les services auxquels vous avez souscrit.

Si nous envoyons vos données en dehors de l'EEE, à l'un de nos sous-traitants aux États-Unis par exemple,

75. Aux fins du présent Contrat, « Données personnelles », « responsable du traitement des données », « sous-traitant » et « traitement » auront le sens donné par la **Loi sur la protection des données**.
76. Si l'une des Parties au présent Contrat, traite en qualité de sous-traitant, des Données personnelles pour le compte de l'autre Partie (l'autre partie étant le responsable du traitement des données desdites Données personnelles), elle devra:
 - a. mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour se protéger contre la perte, la divulgation ou la destruction non autorisée ou encore la destruction ou l'endommagement de ces Données personnelles; et
 - b. traiter uniquement de telles Données personnelles conformément aux instructions de l'autre Partie.
77. Vous devez avoir une politique de confidentialité dans laquelle vous informez chaque Commerçant qui a un Compte de Commerçant connecté chez vous, quelles sont exactement les Données du Commerçant et les Données personnelles auxquelles vous accédez ou pouvez avoir accès, et comment vous allez utiliser ou transférer ces Données du Commerçant et ces Données personnelles. Cette politique de confidentialité doit être partagée pro-activement avec chaque Commerçant qui a un Compte de Commerçant connecté chez vous, et le contrat que vous concluez par rapport à chaque Compte de Commerçant connecté doit intégrer cette politique de confidentialité.
78. Vous déclarez et certifiez avoir donné une notification appropriée à et obtenu le consentement de tout Commerçant dont vous fournissez des Données personnelles à GoCardless, conformément à la Loi sur la protection des données, et que vous avez fait en sorte que les Commerçants obtiennent un consentement similaire de leurs clients. GoCardless n'est pas responsable des conséquences résultant de votre incapacité à remettre une notification ou à recevoir le consentement de ces personnes ou du fait que vous ayez transmis des informations obsolètes, incomplètes ou inexactes.
79. Par ailleurs, vous déclarez et certifiez que vous obtiendrez le consentement explicite, tangible de tout Commerçant ayant un Compte de Commerçant connecté avant d'utiliser les Données du Commerçant ou les Données personnelles du Commerçant, à des fins autres que celles de fournir le Système de partenariat d'intégration et des services connexes.
80. Vous convenez que vous nous informerez, ainsi que le Commerçant concerné, immédiatement si des Données Commerçant ou des Données personnelles sont perdues, compromises, accessibles ou divulguées sans autorisation.
81. Vous convenez que GoCardless peut faire appel à des sous-traitants pour traiter des Données personnelles en votre nom, à condition que:

nous concluons toujours des contrats appropriés pour protéger vos données, conformément à la législation de l'UE.

Vous devez avoir mis en place une politique de confidentialité avec chacun de vos clients.

Si vos clients demandent une restitution de leurs données, nous leur restituerons alors celles-ci dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine.

Si vous utilisez un service tiers avec GoCardless, vous êtes responsable de veiller à ce que vos données leur soient transférées, qu'elles soient stockées et traitées d'une manière qui satisfasse à la réglementation en la matière.

- a. la nomination soit conforme à la Loi sur la protection des données; et
- b. ces sous-traitants soient liés par des conditions qui sont sensiblement les mêmes que celles énoncées dans le présent article.

82. Si cela s'avère nécessaire aux fins de tout transfert de Données personnelles en dehors de l'EEE, aux USA par exemple, y compris à des sous-traitants, vous autorisez GoCardless à conclure des clauses contractuelles standard européennes ou un autre contrat ou concept juridique ayant reçu une décision d'adéquation de la Commission Européenne au titre de l'Article 25(6) de la [Directive 95/46/EC](#) (ou toutes lois ou réglementations de remplacement s'il y a lieu) à l'égard dudit transfert.

83. Si une personne demande l'accès à ses Données personnelles que nous traitons en votre nom, nous orienterons cette personne vers vous dans la mesure du possible, et vous fournirons une aide raisonnable pour que vous puissiez répondre à cette demande ou plainte.

14. Suspension et résiliation de votre Compte et des Services

Nous pouvons suspendre les services que nous vous fournissons dans un certain nombre de cas, par exemple, en cas de violation du présent contrat, si, ne vous acquittez pas des sommes que vous nous devez en exécution du présent contrat, agissez de manière frauduleuse.

Chacun de nous peut mettre fin à ce contrat pour une raison quelconque. Pour cela, vous devez nous transmettre un préavis écrit d'un mois (par un e-mail envoyé à help@gocardless.com). De notre côté, nous avons également la possibilité de résilier le contrat par courrier électronique avec l'adresse que vous aurez renseigné lors du formulaire en respectant un préavis d'un mois. Si l'une des parties au contrat commet une violation grave du présent **Contrat**, et que cette partie défaillante ne la résout pas dans les 28 jours après ladite violation, l'autre partie pourra y mettre fin immédiatement.

84. GoCardless aura le droit de suspendre ou de retirer votre droit d'utiliser le Service GoCardless et la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless (ou une partie de celle-ci) lorsque:
- vous avez enfreint l'une de vos obligations en vertu du présent Contrat;
 - vous avez manqué à vos obligations en ce qui concerne la sécurité de votre Compte ou des identifiants GoCardless ou GoCardless a des motifs raisonnables de soupçonner une telle violation ;
 - vous avez utilisé le Service GoCardless ou la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless pour réaliser ou faciliter toute Activité restreinte;
 - vous êtes victime d'une **Procédure d'insolvabilité** ou GoCardless soupçonne raisonnablement que vous le serez;
 - vous ne réglez pas à GoCardless toute somme que vous nous devez;
 - vous avez utilisé le Service GoCardless ou la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless (ou une partie de celle-ci) d'une manière qui est illégale;
 - une utilisation non autorisée ou frauduleuse de vos identifiants s'est produite ou GoCardless a des motifs raisonnables de soupçonner une telle utilisation frauduleuse ou non autorisée;
 - lorsque GoCardless effectue des contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ou des contrôles similaires à votre égard, jusqu'à ce que ces contrôles soient résolus à la satisfaction de GoCardless; ou
 - il est nécessaire de le faire en vertu de la loi ou de la réglementation en vigueur.
85. Lorsque l'un des facteurs susmentionnés ayant trait à une suspension cesse alors d'exister, à moins que GoCardless n'exerce ses droits de résilier le présent Contrat compte tenu de ces facteurs, GoCardless rétablira, dès que raisonnablement possible, votre accès à la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless mais peut vous demander de modifier les Identifiants.
86. GoCardless peut modifier ou ajouter des éléments aux conditions du présent Contrat et peut modifier, supprimer ou insérer des conditions sur l'utilisation d'une fonction ou d'un élément du Service GoCardless moyennant un préavis de (7) jours. Ce préavis peut être donné sur notre site Internet ou tout autre site Internet que nous possédons ou maintenons et par lequel nous fournissons les services liés au présent Contrat. En continuant à utiliser la Plate-forme de partenariat d'intégration GoCardless et à moins que vous ne nous avisiez du contraire avant la date de toute modification proposée, vous serez réputé avoir accepté ces modifications. Si vous vous opposez à une modification, vous pourrez résilier le présent Contrat immédiatement et sans sanction, avant la date de mise en œuvre de la modification concernée.

15. Loi applicable et juridiction compétente

87. Nous sommes basés en Angleterre et, par conséquent, nous avons choisi que le présent **Contrat soit** régi par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles.
88. Vous acceptez que tous les éventuels litiges naissant de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du contrat soient portés exclusivement devant les tribunaux anglais ou du Pays de Galles.

16. Force Majeure et Catastrophes naturelles

89. Aux fins du présent Contrat, «**Événement de Force Majeure**» désigne un événement sortant du contrôle raisonnable de la (des) Partie(s) affectée(s), y compris sans pour autant s'y limiter, des grèves, blocus ou autres conflits sociaux (qu'ils impliquent ou non la main-d'œuvre de cette Partie ou toute autre Partie), la défaillance d'un service public ou d'un réseau de transport, une catastrophe naturelle, une guerre, des émeutes, des troubles civils, un incendie, une inondation, une tempête.
90. Aucune Partie ne sera redevable envers l'autre partie à la suite d'un retard ou d'un manquement à ses obligations au titre du présent Contrat, en raison d'un Événement de Force Majeure.

17. Cession et sous-traitants

91. GoCardless peut céder ses droits en vertu du présent Contrat ou sous-traiter ses obligations à cet égard à un tiers. Vous ne pouvez céder le présent Contrat ou tout droit en vertu du présent Contrat, sans le consentement écrit préalable de GoCardless.

18. Entrer en contact

92. Toute notification ou autre communication qui doit être donnée à une Partie en vertu ou dans le cadre du présent Contrat, sera envoyée par e-mail ou par courrier postal à l'adresse de l'autre Partie. GoCardless peut également vous fournir des communications, des informations ou des notifications ayant trait au Service GoCardless et au présent Contrat, en utilisant le Site GoCardless ou par courrier postal ou électronique. Les notifications électroniques ont la même signification et effet qu'une copie papier.

19. Divers

93. Les Parties conviennent que leurs échanges s'effectueront dans la mesure du possible en anglais. Par exception, si cela s'avère impossible pour certaines communications, nous ferons alors tous nos efforts pour communiquer en français.
94. Toute disposition ne figurant pas expressément dans ce contrat n'aura pas de force juridique contraignante.

20. Renonciation

95. Une renonciation à un droit en vertu du présent Contrat n'est effective que si elle est faite par écrit et ne doit pas être considérée comme une renonciation à toute violation ou défaillance ultérieure. Aucun manquement ou retard d'une Partie à exercer un droit ou recours prévu par le présent Contrat ou par la loi, ne constitue une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours, ni n'entend interdire ou restreindre la poursuite de tout autre exercice. Aucun exercice individuel ou partiel d'un tel droit ou d'un tel recours n'empêche ni ne restreint l'exercice de tout autre droit ou recours.
96. Sauf disposition contraire, les droits découlant du présent Contrat sont cumulatifs et n'excluent pas les droits prévus par la loi.

21. Divisibilité

Si une partie du présent contrat n'est pas valide pour des raisons juridiques, plutôt que d'annuler l'ensemble du contrat, cette partie du contrat ne sera pas applicable.

97. Si un tribunal ou toute autre autorité compétente constate que l'une des dispositions du présent Contrat (ou une partie d'une disposition) est invalide, illégale ou non applicable, cette disposition ou partie de la disposition doit, dans les limites requises, être réputée supprimée, tandis que la validité et l'applicabilité des autres dispositions du présent Contrat n'en seront pas affectées, sauf s'il s'agit d'une clause réputée essentielle au contrat sans laquelle les Parties n'auraient pas contracté.

22. Droits des tiers

Le présent **Contrat** est conclu entre nous, et à l'exclusion de toute autre personne. Par conséquent, seules nos deux parties peuvent forcer son exécution directement à l'égard de l'autre.

98. Toute stipulation découlant de ce contrat est inopposable aux tiers. Ces derniers ont toutefois la possibilité d'intenter un recours sur le fondement dudit contrat dans l'hypothèse où l'exécution de celui-ci leur causerait un préjudice quelconque.

23. Changement de situation

Nous devons savoir avec qui nous traitons et à qui nous envoyons des paiements. Par conséquent, si votre situation change - par exemple, que la propriété de la participation de contrôle dans votre entreprise venait à changer, vous devrez nous le faire savoir. Nous reprendrons contact alors avec vous pour ré-effectuer certains contrôles.

Si nous ne pouvons travailler avec vous en raison de votre changement de situation, nous pouvons mettre fin au contrat qui nous lie.

99. Vous donnerez à GoCardless un préavis d'au moins 30 jours pour toute proposition de changement lié à l'entreprise, au type de produit ou de service, au nom commercial ou tout autre changement significatif dans les pratiques commerciales.

100. Si vous faites l'objet d'un changement de Contrôle, vous devez immédiatement informer GoCardless de ce changement de Contrôle et fournir des précisions sur la nouvelle partie sous Contrôle.

101. Suite à un changement de contrôle:

- a. GoCardless devra effectuer des contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux sur vous, en tenant compte de la nouvelle partie sous Contrôle, pour laquelle vous acceptez de fournir toutes les informations raisonnablement demandées par GoCardless; et
 - b. si à la suite du changement de contrôle, vous n'êtes pas en mesure de répondre aux exigences de GoCardless sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ou toutes autres mesures légales ou réglementaires, GoCardless pourra immédiatement résilier le présent Contrat.
-